

L'INSUPPORTABLE.

L'EXCES DE PROXIMITÉ, L'ATTEINTE À L'AUTONOMIE ET LE SENTIMENT DE VIOLATION DU PRIVÉ

Référence de l'article : BREVIGLIERI M., « L'insupportable. L'excès de proximité, l'atteinte à l'autonomie et le sentiment de violation du privé », in Breviglieri M., Lafaye C. & Trom D., (dir.), *Compétences critiques et sens de la justice*, Economica, 2009.

La fatigue d'*être avec* menace et tend à anéantir la dimension primitive du *vouloir vivre ensemble*¹. L'insupportable a creusé cette fatigue et la révèle. Il a tendu démesurément la situation, poussé la patience dans ses ultimes retranchements, alourdi l'ambiance, altéré l'humeur, suscité l'exaspération, qu'elle ait ensuite sombré dans l'abattement personnel ou qu'elle ait généré une excitation qui bout, déborde et menace de se propager violemment vers le monde. Contrairement aux disputes où se soutiennent des critiques justifiées, ce que provoque l'insupportable imprime un mouvement qui tend à saper la possibilité même du commun. Si de son côté la critique justifiée garde une visée ample et générale destinée à faire sens en public, c'est sur un arrière-plan beaucoup plus immédiat et restreint que se détache l'insupportable : il a manifestement perdu tout statut de tiers, il s'avère d'emblée

¹ Pour P. Ricœur, il y a quelque chose de plus primitif que la morale qui se présente comme un *désir de vivre bien*, tandis que, de manière comparable, la politique fait fond sur le sentiment primordial du *vouloir vivre ensemble*. D'une certaine manière, et pour conserver sa langue, cet article tentera d'éclairer chacun de ces deux éléments primitifs tout en suivant une ligne de réflexion prenant pour axe directeur la possibilité anthropologique du mal envisagée sous l'angle de l'insupportable, ce trop proche contre lequel naît une révolte et qu'on tend à vouloir écarter de sa propre existence.

exposé au tutoiement, au geste menaçant ou à l'insulte qui n'a pas vocation à éclaircir les différends.²

§. 1 Introduction en regard de *De la Justification*

Cette contribution se rapporte de deux manières différentes à la question des conflits fondés sur la pluralité des régimes de justification³. D'une part, elle appréhende une manifestation spécifique de la dispute qu'on peut placer schématiquement au pôle opposé de l'échange de critiques justifiées. Il y est en effet question d'altercations et de moments d'empoignade où la communauté de communication s'appauvrit ou se déchire. C'est au point décisif de ce déchirement que le protagoniste, excédé par l'insupportable, ne semble plus disposé à reconnaître la légitimité des positions contradictoires, à approuver les conditions de généralisation de la dispute, et plus fondamentalement, lorsqu'il n'y a plus ni de promesses fondatrices, ni d'accord désiré, ni d'histoire commune en devenir, à motiver son *vouloir vivre ensemble*. D'autre part, cette contribution veut pointer la possibilité d'une dissolution du régime de la justification dans les dérives de la dispute même, lorsque l'insupportable vient insidieusement l'imprégner. Une telle inclination au dérapage, un tel stade où les personnes se raidissent ou s'emportent dans la querelle et où le respect mutuel s'érode, demeure un possible permanent et une issue fréquente de la dispute justifiée. L'insupportable représente alors un pivot ouvrant sur une voie autrement problématique où les conditions pragmatiques garantissant que l'argumentation justifiée trouve son sens et sa portée sont altérées. Il rappelle que la dispute justifiée s'annonce toujours par une tension particulière, s'érige sur une épaisseur affective susceptible de gonfler et capable de disposer les protagonistes sur la pente du ressentiment personnel, de les faire céder à la volonté brutale d'en finir et de se défaire de la présence de l'autre, ou de ne plus pouvoir contenir l'hostilité qui déborde.

Ce que, pour commencer, l'insupportable réverbère, c'est l'étendue d'une base affective difficilement compatible avec le projet universel de justice et l'éthique du compromis propre au modèle de la Cité. Il ne fait pas que dégrader le climat d'entente, il pointe aussi, en un sens, l'étroitesse d'ouverture

² Cette réflexion a été présentée à Saint-Étienne au CRESAL en octobre 2004 et au CEMS (EHESS-Paris) en janvier 2007. Hormis ces centres qui m'ont invité, je tiens à remercier vivement C. Gayet, J. Stavo-Debauge, L. Thévenot et D. Trom qui m'ont apporté de précieuses remarques au fil de l'écriture de ce texte.

³ Boltanski L. & Thévenot L., *De la justification. Les économies de la grandeur*, Gallimard, 1991.

de ce modèle⁴. En quelque sorte, placé en regard de cet enjeu, l'insupportable est prié de désertir ce domaine, la Cité n'en veut pas, voudrait le congédier ou bien le maîtriser fermement. Mais par là, cette dernière met à nu ses propres limites et laisse apercevoir la teneur de ses propres hantises inscrites au fondement de la « psychologie du libéralisme »⁵. Les sociétés d'essence libérale et démocratique paraissent en effet spécifiquement sensibles à l'excès de proximité, particulièrement promptes à précipiter le procès du proche (et du proximal) et à se méfier de la manière dont il tend à se mouvoir dans la familiarité et hors des canaux de la justice, en rétrécissant ou en se dispensant de l'espace public de discussion

Comment, plus généralement, envisager les circonstances où se fissure le ciment du modèle de la Cité ? Il se fissure dès lors qu'est infirmé, enfreint ou méprisé dans les faits, l'axiomatique sur laquelle s'élabore le modèle⁶. Deux failles essentielles semblent alors affecter les principes constitutifs de la cité. Une première faille est ouverte par l'irruption dans la communauté politique de valeurs illégitimes. On peut désigner par le terme d'*intolérable* tout phénomène se rapportant à cette irruption. L. Boltanski et L. Thévenot ont envisagé, à titre d'exemple, le cas de la valeur eugénique à partir de laquelle les hommes sont classés dès leur naissance en fonction de critères biologiques. Plus généralement, classer un être comme un sous-homme, comme un esclave ou un animal, ne répond d'aucune justification légitime et s'effectue au mépris de la contrainte constitutive de la Cité qui impose à

⁴ Comme le précisent L. Boltanski et L. Thévenot, la Cité représente un modèle commun de « vie bonne » reposant sur une idée de justice et sur la spécification d'un bien commun et d'un ordre de grandeur permettant de classer légitimement ses membres.

⁵ Magnette P., « Les peurs du libéralisme », *Critique*, 713, 2006. Nous empruntons à J. Stavo-Debaugé le sens fort qu'il prête à la notion de hantise ; Stavo-Debaugé J., *Venir à la communauté, Pour une sociologie de l'hospitalité et de l'appartenance*, thèse de doctorat, EHESS, 2007.

⁶ L. Boltanski et L. Thévenot rappellent les conditions d'existence de la Cité sous la forme d'une axiomatique dont la structure formelle supporte « deux exigences antagoniques : a/ une exigence de commune humanité qui suppose une forme d'identité partagée par toutes les personnes ; b/ une exigence d'ordre sur cette humanité » (*op. cit.*, p. 101). Les sociétés modernes démocratiques et d'inspiration libérale tiennent pour fondamentale et précieuse cette axiomatique qu'elles consacrent largement par les droits fondamentaux. Pour un travail sur l'atteinte à ces droits et la vision normative de l'humanité qu'ils appuient dans le traitement juridique des crimes de guerre en ex-Yougoslavie, voir Claverie E., « Techniques de la menace », *Terrain*, 43, 2004.

chacun, même dans les pires conditions, de traiter autrui comme son égal en humanité. L'intolérable fracture le principe de commune humanité qui pose une forme d'équivalence fondamentale entre les hommes.

§.2 *Résistance à l'intolérable - réticence à l'insupportable*

C'est en considérant une seconde faille que l'on peut introduire une ligne de démarcation entre l'*intolérable* et l'*insupportable*. L'insupportable brise à son tour le moteur de la volonté de vivre ensemble et affecte les conditions d'existence de la Cité. Mais de quelle manière ? Non pas, comme pour l'intolérable, en introduisant dans la Cité une ou des valeurs illégitimes mais en imposant un état où l'énonciation et l'accès aux formes de justification des actions sont freinés, voire bloqués. L'insupportable s'apparente, pour le dire vite, à celui qui se tient continuellement *trop* proche et qu'on cherche à éloigner. Il empêche autrui dans ses affaires intimes et l'engluie dans ses affects personnels. Il l'encercle de sa présence et par là, l'expose à son influence. C'est son excessive proximité qui empêche toute forme de mise à distance, étouffe la portée universelle des épreuves de réalité, contient la percée généralisante du sens de la justice, et obstrue pour finir les canaux de reconnaissance publique.

Alors que l'intolérable s'annonce féroce aux portes de la Cité et convoque en réponse à son irruption une *résistance* motivée politiquement, formant un front d'opposition, l'insupportable s'immisce progressivement sur les lieux familiers de l'entre-soi, il creuse une *fatigue* à vivre ensemble, il mine du dedans avant de faire éclater, dans un mouvement de rejet qui lui est adressé, une profonde *réticence*. La réaction brutale engendrée par l'insupportable ne s'oriente pas ou difficilement vers la voie de la critique justifiée dont la portée généralisante apparaît rongée par l'excès de proximité entretenu. Comme nous le verrons plus loin, elle innerve un geste de *répulsion*, avide de sceller un écart entre soi et autrui, et enclin à installer un *reproche* accusateur proférant un sentiment négatif allant de l'obstruction faite au corps propre à l'anéantissement identitaire⁷. Placé sous cet angle d'analyse, l'insupportable oriente la réflexion sur les dynamiques relationnelles entre proches. La relation aux proches se comprend, à cet égard, non pas simplement comme la possession de caractéristiques communes (pratiques ou traits communs qui objectivent une ressemblance et respectent une norme de groupe), mais d'abord comme un rapport personnel dynamique et ouvert : elle se noue (plus ou moins brutalement), s'entretient, se densifie, se renforce ou se

⁷ Dans ses formes et par sa portée, le *reproche* s'oppose ainsi à la *critique* justifiée, comme la *réticence* personnelle réplique à la *résistance* politique.

fragilise. L'insupportable en est un péril flagrant : il assombrit l'horizon de partage des proches, il décourage donc leur rapprochement et il instaure, activement ou passivement, faiblement ou violemment, l'ombre de la rupture.

Avant d'arrêter cette confrontation entre l'intolérable et l'insupportable, un point commun mérite d'être souligné pour envisager comment ces notions parfois se superposent et communiquent entre elles. Leur réalité sensible rend tangibles les *limites* mêmes du modèle de la Cité et se retrouve en connexion étroite avec le pressentiment de l'assombrissement de son histoire et de sa perte. La tonalité affective anxieuse qu'ils génèrent va de pair avec la résurgence des composantes les plus défensives et sécuritaires de la démocratie libérale où pointe l'inquiétude pour la conservation d'un lien social apaisé et pour la mise à l'abri d'une destruction et d'un déséquilibre de l'univers commun de la Cité. L'impact dû à leur présence touche moins à une dynamique expansive, celle qui verrait une Cité continûment ouverte et fécondée par sa propre activité politique, qu'à un réflexe défensif exigeant des barrières protectrices (réglementaires, matérielles ou symboliques), délimitant de l'inatteignable, de l'inviolable et de l'inaltérable.

I. LA PROXIMITÉ ET LE PROCHE DU POINT DE VUE DE L'ANTHROPOLOGIE ET DE LA PSYCHOLOGIE DES DÉMOCRATIES LIBÉRALES

§. 3 *Conception négative de la relation au proche vue à travers son affinité avec la « communauté une »*

On peut discerner différentes manières de concevoir comment la pression du proche exerce un mal. En pointant la tradition démocratique et libérale qui structure nos sociétés modernes occidentales, on va souligner une manière spécifique dont l'excès de proximité est perçu et désigné en rapport à un ensemble de périls politiques, de torts moraux et de souffrances psychologiques. Du point de vue de cette tradition, le proche est placé sensiblement sous l'égide du nuisible et du faillible. Il se présente, en quelque sorte, comme la figure opposée de l'homme moderne dont les traits saillants et valorisés sont ceux de l'« individu responsable et autonome »⁸. À la maîtrise de soi qui s'exprime à travers cet individu autonome s'oppose la faiblesse du proche dominé par l'immanence de ses modalités affectives qui le rendent vulnérable au pouvoir d'autrui. Si d'un côté il succombe passivement à

⁸ Pattaroni L., 2005, *Politiques de la responsabilité. Promesses et limites d'un monde fondé sur l'autonomie*, thèse de doctorat, Université de Genève et EHESS.

l'influence de son proche voisinage, il se perd, aussi, de l'autre côté, dans des ambitions futiles et locales de rapprochements, qu'il procède par *manipulation*, par *imitation* ou par *contamination* de ce qui l'entoure.

On peut, à première vue, concevoir pourquoi cette tradition libérale et démocratique charge de méfiance sa conception même de la relation au proche : elle contraste fortement avec la dynamique démocratique dont la visée est clairement universelle, égalitaire et émancipatrice. Tout d'abord, cette tradition convoque les deux thèmes interdépendants de l'indistinction fusionnelle au niveau interindividuel et de l'*oikonomia* généralisée ou de la familiarité communautaire au niveau de la communauté politique. Ces deux thèmes aboutissent à la négation de l'individu indépendant et autonome, ou du moins, à une profonde mise en question de ses libertés individuelles. Mais c'est sans doute au niveau de la faillite de la logique démocratique que leur effet pervers retentit le plus gravement. Il se trouve que, sur le fond, le domaine public démocratique « récusé toute proximité »⁹. En menaçant de confondre les identités individuelles (thème de la *fusion*), la proximité tend en effet à dessiner une communauté sans différences et sans principe de dissemblance, une « communauté une » sur le modèle de la « spatialité communautaire proximale du chez-soi », de l'« *oikonomia* généralisée »¹⁰. La relation aux proches se trouve ainsi dramatisée lorsque la critique la sédimente là même où prend forme le spectre sinistre du régime totalitaire où l'indistinction des êtres abolit toute possibilité de voir naître un agir concerté. Ce sont aux *tyrannies du proche* qu'une société fondée sur de telles bases politiques et morales sera essentiellement sensible¹¹.

§. 4 *L'obsession de la séparation nette et de la juste distance. L'inclination libérale à trouver insupportable la familiarité du proche*

Il faut alors repartir de l'idée simple selon laquelle la construction d'une société politique d'inspiration démocratique et libérale s'appuie notamment sur un socle constitué par l'« individu solitaire »¹². Le cœur de cette

⁹ Tassin E., 1999, *Le trésor perdu. Hannah Arendt, l'intelligence de l'action politique*, Payot, 1999, pp. 531 et 536.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Un vaste ensemble terminologique désigne de près ou de loin ces tyrannies et leurs effets négatifs largement soulignés dans la modernité : rapports paternalistes, attitude mafieuse, clanisme et clientélisme, servitude (volontaire), chantage affectif, dépendance personnelle, pouvoir d'influence, état d'attachement, harcèlements, etc.

¹² Manent P., *Histoire intellectuelle du libéralisme*, Calmann-Levy, Paris, 1987.

tradition politique consiste en la protection de ce socle configurant un domaine privé d'autrui. L'anthropologie pessimiste de Hobbes, dont la tonalité anxieuse est largement partagée à travers l'histoire intellectuelle du libéralisme, souligne qu'il n'y a pas d'échelle où la proximité puisse garantir la sécurité et conjurer l'hostilité naturelle des hommes¹³. Que ce soit le compatriote à l'échelle de la Cité, le voisin à l'échelle de la ville, ou le familier qui partage la maisonnée, tous sont à craindre, il n'y a pas de proche qui soit fiable et il n'est alors pas surprenant que, même chez soi, « allant dormir, vous verrouilliez vos portes et vous fermiez vos coffres à clef »¹⁴.

Périls de l'amour

Il y a dans l'inclination doctrinale prise par le libéralisme peut-être davantage de méfiance à l'égard de l'attraction que provoque le proche qu'au regard de l'altérité de l'étranger¹⁵. Tout d'abord, l'effort pour élever un État libéral au-dessus des conflits religieux présuppose un doute de fond sur l'innocuité du sentiment très chrétien d'*amour du prochain*. Dans la fusion qu'il met en perspective, l'amour du prochain présuppose la possession de soi par l'autre venant du don de soi et met en crise la distance nécessaire pour que se maintienne l'autonomie individuelle. À travers ce soupçon posé sur le proche (entendu comme prochain) s'expriment déjà à mi-voix les topiques libérales prônant une laïcisation de la société et dont les arguments les plus critiques soutiennent l'idée que la religion garde un pouvoir d'influence sur les mœurs et que le culte religieux peut s'imposer par la coercition.

C'est aussi un regard circonspect qui jauge cette autre proximité qui concerne l'*amour familial*. Le lien fraternel laisse apparaître une inquiétante ambivalence. Entre le spectre du frère ennemi, de la guerre fratricide et l'idéal égalitaire et universel de la fraternité qui lui fait directement face, il demeure une voie obscure de communication. L'éclairer consiste notamment à mesurer l'écart entre une fraternité naturelle ou consanguine, encline à la fusion et pouvant à tout moment se renverser dans une hostilité radicale, et une fraternité de convenance spirituelle qui touche déjà à la concitoyenneté et l'alliance civique¹⁶. La haine entre congénères s'affirme comme la plus trouble

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Hobbes T., *Léviathan*, Paris, Vrin et Dalloz, 2004, ch. XIII.

¹⁵ Pour une recherche systématique sur la manière et les limites avec lesquelles le libéralisme pense une hospitalité pour l'étranger : Stavo-Debaugé J., *op. cit.*, 2007.

¹⁶ Sur les thèmes de la fraternité et de l'amitié et sur la manière dont ils tiennent en promesse la démocratie, voir Derrida J., *Politiques de l'amitié*, Éditions Galilée, Paris, 1994.

qui soit car elle s'initie au cœur de la ressemblance et dérive sans fin, jusqu'au dernier familial, à l'image de la chaîne des vengeances qui, de proche en proche, afflige une famille après l'autre. Il y a là alors, l'indice de la faillite du politique et du déchaînement de la guerre perpétuelle.

Au niveau de l'*amour filial*, un même enjeu semble se poser. On y retrouve l'ambivalence de la proximité qui à la fois pointe une menace dans son mouvement de rapprochement et rassure lorsqu'elle se stabilise à une distance raisonnable. Les *Pensées sur l'éducation* de Locke présentent un cadre pratique où prennent forme les réserves profondes que la posture libérale accorde à la familiarité du proche¹⁷. C'est lorsque les parents, « que la nature a sagement disposés à aimer leurs enfants », ne réussissent pas « modérer leur affection » et la laisse « dégénérer en aveugle tendresse » que s'accomplit « la grande faute dans l'éducation des enfants »¹⁸. Dans la section intitulée « De la familiarité des parents avec leurs enfants », que Locke examine toutefois les conditions sous lesquelles le rapport éducatif peut s'installer dans la familiarité. Il peut s'y installer au moment même où l'enfant se montre en âge de partager un *principe mutuel de respect* et qu'il se montre capable de tendre vers son *autonomie en société*. Dès lors, il convient de « relâcher la sévérité de la tutelle » et de « causer familièrement avec lui, c'est-à-dire, de lui demander son avis, de le consulter sur les choses qu'il connaît et dont il a quelque intelligence »¹⁹. Mais la familiarité particulière qui est ici en jeu requiert une forme de distance impérative, celle que rend nécessaire la consultation et la conciliation, celle que réclame le maintien du « vrai respect ». Le soupçon posé sur l'attendrissement pour l'enfant s'accompagne d'une propédeutique de la séparation respectueuse et de la distance respectable à l'égard d'autrui. Cette propédeutique l'oriente fermement vers « les principes et la mesure de ce qui convient et de ce qui est juste »²⁰. Mais pour cela, encore faut-il que préalablement les enfants aient une idée de la propriété car ils « ne peuvent comprendre ce que c'est que l'injustice tant qu'ils ne savent pas ce que c'est que la propriété et comment on devient propriétaire ». Ainsi, il faut leur apprendre à reconnaître, « avant même qu'ils sachent parler, (...) les droits relatifs au mien et au tien » et à partir de là, « qu'il ne leur sert à rien de s'emparer injustement de ce qui appartient aux autres »²¹.

¹⁷ Locke J., *Quelques pensées sur l'éducation*, Vrin, Paris, 2007.

¹⁸ *Ibid.*, section II.

¹⁹ *Ibid.*, section X.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*, section XII.

Vices de l'amitié

Ce parallèle, créé entre les principes d'autonomie, de respect et de propriété légitime, vise à constituer un puissant rempart moral pour prévenir et corriger ce que la familiarité du proche comporte comme défaut de fermeté et comme excès d'attraction subis et exercés. Qu'il s'agisse de la passion amoureuse ou, comme on l'a vu, de l'amour du prochain et de l'amour familial, un registre de *fautes* se dessine au plan de la moralité individuelle, tandis que, transposés à l'échelle de la Cité, les gestes de rapprochement semblent profiler une forme de péril pesant sur les conditions de stabilité de la politique. Il reste à envisager comment l'éthique de l'amitié figure dans ce vaste mouvement de défiance visant la familiarité du proche. La question est délicate car, depuis l'Antiquité, l'étude de l'amitié (*philia*) concilie, ou pour le moins interroge, des sens opposés : elle se penche sur la perfection des relations entre proches (*oikeios*) comme sur l'idéal des rapports politiques, elle regarde un certain formalisme éthique comme une recherche pragmatique du bonheur²². C'est dans une polarité, entre l'attraction fusionnelle de l'amour et la répulsion qui tient à distance respectable, que s'inscrit la position radicale de Kant sur l'amitié²³. Elle place en ligne de mire l'idée d'une amitié envers l'humanité dans son entier, une amitié qui, d'ores et déjà, s'est ouverte au cercle large de l'espace public et « promeut le but de la sociabilité qu'est la communication, ce que Kant appelle la publicité, et qui est nécessaire à la critique par la raison, laquelle est nécessaire à son tour au progrès des Lumières et à la délibération rationnelle »²⁴.

Ce que Kant perçoit dans la familiarité du proche c'est à la fois un « excès d'ardeur et de tendresse » qui risque de faire perdre quelque chose du « respect d'autrui », et le poids du « lourd fardeau de se sentir enchaîné au destin d'un autre »²⁵. Cette pesanteur que produit la bienveillance de l'ami tient au fait que rien n'assure qu'on puisse la lui rendre ce qui, bien vite, se révèle insupportable à l'horizon d'une égalité de statut moral et d'une autonomie individuelle. Derrida parle à cet égard d'une « complication catastrophique

²² Fraisse J.-C., *Philia. La notion d'amitié dans la philosophie Antique*, Vrin, Paris, 1974.

²³ Kant, *Métaphysique des mœurs II. Doctrine de la vertu I. II.*, Flammarion, Paris, 1994.

²⁴ Merle J.-C., « L'amitié dans les limites de la simple morale. L'amitié kantienne envers l'humanité », in Merle J.-C. et Schumacher B., *L'amitié*, PUF, Paris, 2005, p. 77.

²⁵ *Ibid.*

dans la loi naturelle de l'attraction/répulsion » qui organise cette doctrine de la vertu : « l'excès de tendresse tend à la possession réciproque et à la fusion (excès d'attraction) (...) et fatalement à l'interruption, voire à la rupture »²⁶. L'attraction fait immédiatement basculer le rapprochement vers la fusion et par là, elle engendre la confusion du mien et du tien qui peut précipiter dans la haine les relations entre proches. C'est à une « distance convenable » permise par une « restriction de la familiarité » qu'en appelle la morale kantienne afin d'offrir à l'amitié la possibilité d'être stable et durable et de consolider un lien social fondé sur une communication où règne une représentation de l'égalité entre chaque homme.

§. 5 Les réductions du proche au bénéfice du propre et de l'insupportable au bénéfice de l'intolérable. Le rapprochement comme problème, l'appropriation arbitraire comme faute et la possession légale comme enjeu de fond

En soulevant le problème de la confusion du mien et du tien et de la présence nécessaire de la séparation qui permet leur distinction, la question de la proximité couvre un domaine de réflexion où s'articulent à une anthropologie de la crainte, une politique de l'individualisme possessif et une morale présumant une implication de l'autonomie et du respect de la propriété privée dans le juste. Le problème de l'excès de proximité ne peut plus s'y limiter au malaise du familier. Il convoque notamment un espace de sens dans le registre des menaces pesant sur la préservation de la sphère privée qui conditionne l'émergence d'une autonomie individuelle. Prise dans cette poussée vers l'illégitime, la réalité complexe de la relation entre proches est même, pour une large part, rendue opaque et mise hors circuit. Le proche y advient sous un angle analytique resserré et incapable de restituer la large gamme de variation des modalités de rapprochement et de distanciation : se rendre proche, se tenir proche, se montrer proche, enfin se sentir proche²⁷.

²⁶ Derrida, *Politiques...*, *op. cit.*, p. 287.

²⁷ P. Ricœur évoque cette gamme de variation des distances en montrant qu'elle compte du point de vue de la mémoire partagée entre proches, ces « autres privilégiés » capables d'ajouter une « note spéciale » touchant aux deux événements que sont la mort et la naissance ; *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, Paris, 2000, pp. 161-162. On doit à L. Thévenot d'avoir ouvert une réflexion sociologique sur la variation de ces distances à partir d'une analyse des gages de coordination offerts à différents niveaux de partage, du proche au public ; *L'action au pluriel*, La découverte, Paris, 2007.

Cet escamotage de certaines dimensions du proximal concerne pour commencer ce qui, à partir du familier, touche aux questions du propre et de l'appartenance. La familiarité du proche présuppose une manière de s'habituer qui s'intrique au monde sur un mode essentiellement non-intentionnel et qui conduit à une forme d'« entr'appartenance » plutôt qu'à une alliance consentie entre deux intériorités distinctes. Elle ne peut structurer ni la réalité, ni la base référentielle d'une société juridique contractuelle fondée sur la séparation et l'indivisibilité des individus²⁸. Le proche, dans cette société, est en quelque sorte nécessairement déplacé jusqu'au pôle de rayonnement du propre. Il y est soit *mien*, c'est-à-dire déjà constitutif de mon individualité, enclôt parmi mes propriétés individuelles, soit *tien*, caractérisé par son extériorité, par des propriétés qui se distinguent des miennes, par l'objectivité d'un « je n'ai pas ». À partir de ce cadre d'opposition, la propriété privative finit par désigner en un sens tout ce qui est de l'ordre des effets personnels et de la sphère intime, et le sentiment de privation s'affirme comme une matrice fondamentale du rapprochement entre les hommes.

Cette manière de structurer la réalité du proche installe l'abus de proximité au rang d'une *faute* révélée et identifiée par une *infraction*. Placé sous le signe de l'illégitime, le proche est alors convoqué à un procès qui se tient, en quelque sorte, d'emblée à l'échelle de la Cité. Mais il se poste alors sur le même domaine de sens que l'intolérable. Ses abus sont traduits dans un répertoire catégoriel désignant l'abject sur le versant descriptif de l'illégitime. De sorte que, rabattu sur le registre de l'intolérable, l'excès de proximité peut devenir un lieu d'appréhension des représentations symboliques de celui-ci : la bestialité du sauvage et, plus encore, la brutalité oppressive du tyran, capable de réduire ses amis à l'état d'esclaves. L'énonciation même des figures honnies de la tyrannie et de la bestialité contribue à ouvrir une tonalité sensible exacerbée où s'inscrit la répulsion morale qu'inspire l'insupportable. C'est ainsi qu'au cœur même du monde de l'expérience courante, tel enfant qui ne cesse de réclamer l'attention de ses parents, tel ami qui n'en finit jamais de proférer des conseils bienveillants, tel amant qui ne contient pas son désir fusionnel, risquent par leur excès de sollicitation ou de sollicitude, de pousser l'autre à bout et de tomber sous l'accusation de l'exercice d'un lien tyrannique. On dira alors qu'ils ont fini par transformer la vie de leurs proches victimes en une forme d'esclavage intolérable.

²⁸ Société où le contrat, dans les termes de Kant, sépare en mettant d'un côté le mien et de l'autre le tien, le droit exerçant une coercition au service de ce départage.

§. 6 *L'inquiétant appétit de celui qui s'approche - comment éteindre « la passion des conquêtes »*

La question de confiance adressée depuis le problème de la conservation du domaine privé par la culture libérale, touche pour commencer l'intempérance des appétits et l'infinie volonté de conquête qui siège dans la convoitise du désir. C'est là que s'inscrit le premier souci anthropologique sur la manière dont les hommes peuvent entretenir et motiver une proximité à autrui. Comme le souligne C.-B. Macpherson, lorsqu'il aborde la contribution de Hobbes aux fondements de la pensée politique libérale anglaise, l'individu y apparaît comme une machine en mouvement et « le *mouvement d'approche* s'appelle appétit ou désir »²⁹. Le noyau expérientiel du mouvement de rapprochement y est d'ailleurs largement reflété par la pulsion de la faim. P. Manent souligne que Locke donne à voir le développement de la société économique libérale « à partir de ce si chétif commencement : la faim »³⁰. Poussée au-delà d'un certain seuil, elle trahit une radicalisation du rapport affectif au monde, et cela, non seulement à travers une souffrance qui l'expose au-dehors mais aussi à travers l'avidité qui appauvrit l'espace vécu en le limitant aux objets qui fondent l'angoisse de la survie. En un sens largement déployé par les fondateurs de l'économie politique, la faim est l'affect apolitique par excellence. Elle figure, sur la cartographie des passions, au pôle où se rassemblent celles que le premier esprit du capitalisme s'évertue à « dompter par l'intérêt »³¹. En grossissant, l'appétit se déchaîne en « passion sauvage » (brutalité, agressivité, rapacité), il déclenche des calamités (vols, rapines, pillages) qui affectent l'unité de la Cité, il change l'homme en un animal qui s'apprête à l'affrontement de la lutte à mort. La famine éclaire d'ailleurs latéralement l'économie politique. Elle manifeste un réel pouvoir de destruction et marque l'ultime distinction avec les « progrès de l'opulence »³².

Dans un état d'opulence, ces passions dangereuses persistent toutefois car, selon Smith, elles opèrent de manière continue et générale. Elles émergent

²⁹ Macpherson C.-B., *La théorie politique de l'individualisme possessif. De Hobbes à Locke*, Gallimard, 2004, p. 63. C'est nous qui soulignons.

³⁰ Manent P., *Histoire...*, *op. cit.*, p. 102 ; voir Locke, *Traité du gouvernement civil*, chap. V., Flammarion, Paris, 1992.

³¹ Hirschman A.-O., *Les passions et les intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, PUF, Paris, 1980.

³² Smith A., *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, folio/essais, 1991.

sous l'aspect d'un désir « qui porte à envahir la propriété d'autrui », où l'homme « cède au désir de s'emparer des biens de l'autre »³³. Smith doit ici beaucoup au dessin de Hume qui retrace l'origine conjointe de la justice et de la propriété, laquelle demeure perpétuellement menacée car « l'avidité d'acquérir des biens et des possessions pour nous-mêmes et nos amis les plus proches est insatiable (...) et directement destructive de la société »³⁴. Une nation stable et visant l'enrichissement devra ainsi établir en premier lieu une administration impartiale de la justice fondée sur la protection de la propriété, le problème posé par le dépouillement *arbitraire* poussant en quelque sorte la morale vers le droit. Mais dans la perspective normative qui s'érige, il ne s'agit pas seulement d'éteindre les passions de conquête mais aussi de convertir le désir tendu par l'avoir des choses en une volonté de développer ses propres avoirs, de multiplier les biens et les richesses contribuant à l'opulence universelle. C'est seulement en dépassant le virage de satiété dans la faim que s'ouvre une telle perspective, car c'est l'assouvissement de la pulsion primitive d'appropriation qui induit son propre retrait et rend possible sa substitution par l'action laborieuse dont la force productive est capable de faire fructifier la propriété.

Le mérite d'une mise en rapport de la chose appropriée comme combustion nécessaire à la force de travail avec la chose appropriable comme marchandise revient à la notion de *consommation*. La chose appropriable n'est alors plus un simple appât de possession mais aussi une possibilité d'appropriation légitime et pacifiée. La consommation tend à transformer l'avidité incommensurable du désir en une volonté reconnaissable dans la forme partageable d'une demande, elle atténue ainsi la possibilité du corps à corps de l'agression et lui substitue la distance des contractants anonymes, elle institue enfin le modèle d'un appétit raisonné, faisant « vivre le corps social ou politique, dit Say, de même que la combustion qui s'opère dans notre estomac ou dans nos poumons, fait vivre le corps individuel »³⁵.

L'espace de circulation que requiert la marchandise n'a pas seulement pour condition de possibilité l'expression publique d'un désir d'appropriation converti en demande raisonnable de consommation. Il requiert aussi que la

³³ *Ibid.*, p. 363.

³⁴ Hume, *La morale. Traite de la nature humaine III*, Flammarion, Paris, 1993, II, II.

³⁵ Say J.-B., *Cours d'économie politique et autres essais*, Flammarion, Paris, 1996, p. 144. Par ailleurs P. Ricœur montre comment, dans la perspective moderne et à travers le sacre du rapport contractuel, l'homme de l'avoir rejoint et égale l'homme juridique, faisant de la possession un droit et non un simple fait : Ricœur P., « Le juste, la justice et son échec », in *Paul Ricœur*, Éditions de l'Herne, Paris, 2004, pp. 290-293.

séparation des possessions soit assurée sur cet espace et permette de contenir l'insondable puissance passionnelle de celui qui s'approche avec un désir d'appropriation. Cette séparation suppose la stricte et visible distinction de la « chose mienne » et de la « chose tienne » au niveau de la propriété légale et la consécration de l'*individu*, propriétaire jouissant de l'usage exclusif de la chose, dont l'indivisibilité s'énonce politiquement comme *inviolabilité*. La proximité d'autrui prend un visage menaçant car elle donne prise à la passion et ne suppose pas l'existence d'une telle séparation capable de limiter la pulsion désirante dans son excès, de défendre du vol et de protéger de l'arbitraire.

Malgré l'évolution conceptuelle de la propriété en droit, et bien qu'elle ne concerne aujourd'hui qu'à la marge la propriété de la terre dont Locke faisait l'examen, la notion a sédimenté dans sa signification l'idée d'une frontière physique traçant dans l'espace les limites d'un territoire (privé) sur lesquelles se pose toute la vigilance du propriétaire. La clôture dessinant une division spatiale constitue alors l'évidence phénoménale du domaine privé, elle en est la trace la plus sensible. Elle sert à maintenir à distance le voisin du possesseur légitime. Héritant du large mouvement juridique qui accompagne la naissance des sociétés modernes, la relation au proche semble d'ailleurs pivoter vers la notion de voisinage entendue au sens du droit. Elle tend alors à représenter un modèle de coexistence où la ligne hautement sensible qui tranche une frontière en partage est la mitoyenneté, et s'identifier à une forme de « fraternité négative : ne pas se nuire et se supporter »³⁶.

C'est dans cet esprit qu'un lexique s'est cristallisé dans le registre de la promiscuité menaçante. Il place le proche voisin qui longe la clôture protégeant la propriété sans être capable d'indifférence vis-à-vis de ce qui s'y tient logé, au rang d'un suspect capable de commettre un ensemble de fautes délictueuses (*intrusion* sur le domaine privé d'autrui, *obstruction* des points d'accès ou de sortie de ce domaine, *destruction* des biens et richesses produits dans ce domaine...). En plaçant l'excès de proximité sur le versant du délit d'atteinte à la propriété privée un tel esprit détermine des points de concordance ou de passage entre tout geste de rapprochement (accueillir, accompagner, retenir, imiter, suivre, coller, toucher...) et une série de *fautes majeures* inscrites dans une logique du droit. La culture libérale démocratique s'empresse de mener le trop proche à son procès. Elle manifeste par la même occasion une susceptibilité toute particulière à son égard. Cette grammaire de l'accusation donne un sens puissant et une intelligibilité certaine mais

³⁶ Carbonnier, J., *Droit civil*, T.3., PUF, 1978.

restrictive aux relations qui, entre proches, s'échauffent, se tendent et laissent entrevoir leurs forces d'éloignement. C'est en prenant appui désormais sur une ethnographie consacrée aux situations d'émergence de l'insupportable qu'un accent sera mis sur les dynamiques portant à de telles accusations et sur la manière dont elles imprègnent l'expérience courante de la mise à l'écart du proche dans la trame affective personnelle.

On est parti de l'idée que la tradition libérale couvre large et n'est pas tout d'une pièce. Elle s'étend du minimalisme politique à un certain soutien à l'État Providence et reflète des conceptions opposées de la liberté selon qu'elle est négative ou positive, c'est-à-dire qu'elle tient à une absence d'interférence ou à une autonomie avérée³⁷. Partant d'une observation sur les régions d'existence des valeurs libérales à partir des sensations de gêne au contact du proche, cette ethnographie va tenter d'affiner cette polarité en discutant les conditions particulières d'émergence.

II. PHENOMENOLOGIE DE LA REPULSION ET PRAGMATIQUE DES MISES A L'ECART DE L'INSUPPORTABLE

§. 7 *L'insupportable dans la séparation de la sensation et du sentiment*

Rita, à propos de Lilia, une assistante maternelle qui a gardé son fils Jade pendant deux ans :

« Lilia, elle en faisait trop. Trop avec Jade, mon fils, toujours derrière lui, toujours apeurée qu'il tombe, toujours inquiète s'il se retrouve seul, toujours à contrôler ses faits et gestes. Moi, je ne suis pas d'accord avec cette manière de faire. Il faut laisser les enfants trouver leurs marques seuls, prendre eux-mêmes des initiatives. Il ne faut pas penser pour eux, tout leur imposer. Il faut les aider à choisir, attendre qu'ils aient envie, de manger, d'être consolés ou cajolés. Même avec moi, elle m'indisposait, elle était effrayée à l'idée que je sois

³⁷ On se range en partie du côté de P. Pettit lorsqu'il cherche à complexifier ce schéma dualiste. Pettit divise la conception négative de la liberté en deux (absence d'interférence/absence de domination), faisant de l'absence de domination le vrai sens de la liberté politique ; *Républicanisme : une théorie de la liberté et du gouvernement*, Gallimard, Paris, 2004. Mais on rejoint la critique que lui adresse C. Larmore en pointant qu'une telle posture ne peut pas être considérée, comme se l' imagine Pettit, comme extérieure à la perspective libérale ; Larmore, C., « Républicanisme et libéralisme chez Philip Pettit », *Cahiers de Philosophie de l'université de Caen*, 34, 2000, 115-126.

mécontente, elle en faisait trop, ça me donnait le sentiment de toujours devoir la remercier ».

L'accusation bien pesée, dénonçant chez l'autre son attitude insupportable, renvoie une considérable impression libératrice. Elle peut en effet libérer d'une emprise et mettre à distance l'insupportable. Elle exprime une tension sensible qui s'est instaurée puis s'est mise à « gonfler » au fil du temps. L'insupportable n'a pas nécessairement de mauvaises intentions, peut-être même que c'est en montrant sa sollicitude, en voulant *trop* en faire pour l'autre, et en se laissant déborder par ses affects, qu'il a provoqué ce sentiment négatif et cette vive réaction.

En manifestant son être excédé sur le plan de la verbalisation émue, l'« insupporté » nous amène à réfléchir sur la manière dont se potentialise depuis l'espace du sentir une posture disposant à la catégorisation qui fasse correspondre des éléments perceptifs à des éléments moraux³⁸. On peut, d'abord, se demander comment délimiter le registre du sentir. Le sentir se tient dans un brouillage notionnel, en contiguïté avec les notions de passion ou d'affection, duquel on l'extirpe en identifiant le sens paradigmatique auquel il se rattache, à savoir le toucher³⁹. Le sentir émerge du mouvement circulaire allant du touchant au touché et du touché au touchant, il demeure entendu dans un rapport actif/passif au monde, il se présente ainsi toujours dans un certain rapport de *co-appartenance*⁴⁰. Le sentir se positionne aussi au plus près de l'émotion. D'une autre manière que ne le font l'affection ou la passion, il infléchit l'émotion, il *mobilise* donc la personne, il la conduit vers un état marqué de sensation ou de sentiment. Mais là, entre la sensation et le sentiment, repose un écart essentiel. La sensation, prenons à dessein l'exemple d'une irritation envers certaines manies d'untel, est potentiellement une expérience de participation et d'échange, mais elle ne délimite pas clairement son objet, elle n'établit pas la thématique d'une préoccupation. Le rapport à la

³⁸ Voir le programme de recherche conduit par B. Conein, *Les sens sociaux. Trois essais de sociologie cognitive*, Economica, Paris, 2006, ainsi que la réflexion menée par C. Gayet-Viaud sur l'usage de « typifications » capables de refléter l'« attractivité sociale » exercée par certaines catégories d'âge (petits vieux et bébés) ; « De l'innocuité sociale aux degrés d'humanité. Les types du petit vieux et du bébé », *Annales de la Recherche Urbaine*, 100, 2006.

³⁹ Depraz N., « Délimitation de l'émotion. Approche d'une phénoménologie du coeur », *Alter*, n° 7, 1999.

⁴⁰ *Ibid.*

sensation demeure indirect dans la mesure où l'irritation se livre à autrui sur le mode de la friction, elle couve la dispute qui saura découper précisément la réalité en divers objets circonscrits. Inversement, le sentiment est objectivant. Le sentiment d'indignation en est le témoin le plus remarquable. Il s'y potentialise non seulement une posture disposant à la catégorisation pour décrire un monde déchiré par l'injustice ou un acte méprisant, mais, au-delà, un recours thématique à des valeurs ou des croyances.

Notre monde familial se caractérise par la prédominance d'ambiances constituées de sensations plaçant les êtres proches et les choses prises depuis leur usage habitué dans une réalité infra-objective. La sensation y règne aux dépens du sentiment. La familiarité culmine dans la sensation paisible d'habiter de laquelle nous déloge le bourdonnement des troubles quotidiens⁴¹. Ces troubles sont précisément ce que l'on doit *supporter* afin de pouvoir vivre avec autrui dans l'ambiance préservée du familial, dans l'entourage du proche et le cercle intime de l'habité. Les proches se supportent selon la modalité de la *concession* faite aux aspérités du monde, à autrui et à ses humeurs ou son caractère⁴². Il faut alors placer l'analyse sur ce chemin étroit qui conduit de la sensation au sentiment et, pour cela, comprendre ce qui porte à inscrire l'arrière-plan d'une sensation de gêne au premier plan d'un sentiment désignant l'insupportable. L'insupportable ouvre une préoccupation, où « l'espace du sentir » s'est amplifié exagérément⁴³, où une tension sensible a généré un sentiment négatif sur la situation.

⁴¹ Thévenot L., «Le régime de familiarité. Des choses en personnes», *Genèses*, 17, 1994, 72-101. Sur l'habiter, on peut se reporter à : Breviglieri M., *L'usage et l'habiter. Contribution à une sociologie de la proximité*, EHESS, 1999. Sur le « délogé » que provoquent les troubles ordinaires : Breviglieri M. & Trom D., « Troubles et tensions en milieu urbain. Les épreuves citadines et habitantes de la ville », in *Les sens du public : publics politiques et médiatiques*, D Cefaï et D Pasquier, PUF, 399-416, 2003.

⁴² L'habituation à la présence rapprochée entraîne un mouvement de cristallisation identitaire de la personnalité du proche autour de certains plis de caractère (positifs ou négatifs). La nature inflexible et pérenne du caractère présume de s'y ajuster sous la modalité de la concession (en s'y pliant à son tour en quelque sorte) qui suppose de devoir supporter ses mauvais penchants sans que d'ailleurs cela affecte particulièrement l'attachement qui lui est porté (on peut même poser un regard attendri sur le mauvais caractère d'un proche). L'humeur, de son côté, n'impose son empreinte inconsistante que dans la situation, elle ne menace pas de déplacer le caractère qui s'enlève sur un horizon temporel fondamentalement plus long.

⁴³ Gély R., *La genèse du sentir. Essai sur Merleau-Ponty*, Éditions Ousia, 2000.

§. 8 *La fatigue d'être avec et la désignation première des troubles de la familiarité*

Sur quel terrain de sensations se montrent les limites du supportable où s'établit un sentiment objectivement négatif? L'insupportable couvre un ensemble de phénomènes prenant leurs sources dans le monde familier mais contribuant aussi à sa dislocation. En effet, à ce point ultime où pèse sur le proche le sentiment d'insupportable, l'important n'est pas qu'il chute dans l'estime de l'« insupporté », mais qu'il surgit alors sous des traits excessifs inédits et que cette étrangeté, soudain, tout en détonnant dans le monde familier, semble agir comme un pôle répulsif. L'effroi ou le dégoût qu'il inspire font que cette familiarité tombe en miette. L'« insupporté » tend à fournir un premier geste de révolte consistant à mettre à l'écart l'insupportable sans nécessairement avoir la lucidité ou l'envie de se rendre compte de la charge qu'il représente. Dans l'imminence de la rupture que l'insupportable appelle, l'abolition de la familiarité ne laisse ainsi pas sa place à un monde mesuré comme celui que règle le compromis. L'horizon du commun s'est d'ailleurs très considérablement obscurci.

Pour y avoir déjà consacré un texte, je serai bref sur la dynamique sensible qui conduit à *ne plus pouvoir supporter* les choses dans leur état habituel et leur usage habitué⁴⁴. C'est lorsque pointe une fatigue d'être-avec que la pérennité des concessions faites aux proches se rend incertaine. En quelque façon, la fatigue se répartit alors sur les deux pôles de l'*agacement* et de l'*épuisement*. Sur chaque pôle se constituent des rapports différents à l'insupportable : l'agacement dispose d'un fondement actif partant d'un sentiment confus de colère, l'épuisement d'un fondement passif et atone, s'orientant préférentiellement vers un état de résignation. La lassitude par exemple frappe un rapport déjà élimé, mais elle convoite davantage la consolation qu'elle ne vise l'énonciation de la critique et la détermination des troubles impliqués. On pourrait l'opposer à l'exaspération qui s'arrime davantage au pôle actif de l'agacement en consacrant une irritation progressive où se pétrissent une remarque ou un reproche. Une exaspération peut toutefois s'exprimer sur un mode très discret et retenu, elle demeure alors seulement accessible à celle, celui, ou ceux, les plus proches, qui sont en mesure de l'identifier. L'insupportable n'apparaît parfois comme tel qu'à ceux qui le connaissent le mieux.

Il reste à spécifier de quelle manière la qualification d'« insupportable » peut accompagner un sentiment d'indignation et précéder

⁴⁴ Breviglieri M. & Trom D., *art. cit.*

un jugement moral sur la personne. L'accusation pointe une dimension axiologique non encore explicitée, mais qui révèle l'objectivité d'un mal en évoquant la *prise en compte d'un abus*. Il se dégage aussi une ligne majeure qui tend à configurer la faute sur la base d'une violation de la *sphère privée*⁴⁵. Il reste à comprendre pourquoi, comme le note F. Worms, « le sentiment de violation conduit inévitablement à une « moralisation » de l'expérience »⁴⁶, et à saisir sur quelle épreuve de réalité et à partir de quels dispositifs perceptifs et catégoriels se fonde ce sentiment.

§.9 *L'inscription morale du sentiment de violation (de la propriété privée) et la concurrence des registres d'appropriation*

Sur quels fondements vont alors s'unir le sentiment de violation et l'accusation de « se montrer insupportable » ? Il faut se reporter à l'architecture morale du libéralisme politique permettant de coordonner les trois éléments distincts que sont la propriété légitime, l'autonomie individuelle et le respect de la personne. Le genre d'indignation typique que soulève cette architecture se rattache à des perspectives normatives qui promeuvent la figure d'un individu dont le bien essentiel est l'autonomie dont les conditions d'existence sont assurées par un ensemble de propriétés légitimes⁴⁷. Une crainte aiguë se loge alors du côté de l'excès de proximité dans la mesure où, mettant d'une certaine manière en péril certaines propriétés, il peut atteindre l'autonomie individuelle.

Si l'insupportable anime tant la crainte du mal d'un point de vue libéral, c'est qu'il s'affiche *de manière concurrente sur le registre délicat et complexe de l'appropriation*. La tradition libérale (voir *supra*) a très largement réduit cette complexité en donnant à la propriété privée une primauté sur tout autre mode d'appropriation du monde. Par opposition, le proche s'approprie son monde alentour sur le mode de la familiarité, il « partage » avec lui sa personne, il convoite la sensation d'habitation qui n'est pas la possession du domicile privé. Un lien d'attachement consacre le rapport à ce monde, mais l'attachement tient sur le fond à l'usage habituel et habitant qui en est fait,

⁴⁵ Nous désignons par *sphère privée* l'ensemble des éléments qui fondent une *propriété mienne à l'exclusion d'autrui*. Le substantif « privé » vise à signaler cette modalité d'appropriation du monde, sans que nous devions lui associer d'emblée l'équipement juridique qui la soutient et la consacre dans nos sociétés.

⁴⁶ Worms F., « Penser la violation », *Esprit*, fév. 2000.

⁴⁷ Sur la configuration d'un monde fondé sur les attentes et responsabilités conformes au principe de l'autonomie de la personne, voir Pattaroni, *op. cit.*, 2005.

plutôt qu'à un titre de propriété. En quelque sorte, dans ce registre du familial, la distinction entre le mien et le tien est rendue extrêmement floue et la familiarité s'y étend sans projet calculé de conquête. Inversement, le domaine de la propriété privée se rend intelligible depuis la séparation d'avec un voisinage et l'indépendance permise par ce lien d'exclusion. On soupçonne la zone de tension qui émerge à la rencontre des deux registres de l'appropriation. La chose familière peut bien ne pas être une propriété privée, tandis que l'espace privé peut bien ne jamais se révéler habitable.

Ces tensions se détachent donc sur un arrière-plan où s'est affirmée, dans nos sociétés d'essence libérale et démocratique, la prédominance du domaine couvert par la propriété privée. P. Ricœur en témoigne lorsqu'il avance, revenant à la question du tort basé sur la distinction kantienne du *mien* et du *tien*, qu'une insistance sur cette séparation est toute « particulière à une époque où le droit de propriété occupe une place excessive dans l'appareil juridique et surtout où le viol de ce droit suscite une réaction démesurée qui s'exprime dans l'échelle des punitions »⁴⁸. Comme on l'a déjà vue, la place éminente accordée à la propriété privée tient en grande partie à sa capacité à assurer et maintenir l'autonomie de l'individu et, au-delà, un échange intéressé et pacifique entre les hommes. À travers elle se conjuguent des devoirs relatifs au respect de la sphère privée et des vertus conformes à la culture démocratique. Ces devoirs en appellent à la préservation d'une indépendance et d'un droit à l'indifférence. La protection de la sphère privée est ainsi constitutive d'une société civile où se développe la culture démocratique, dont le « processus d'égalisation des conditions » serait le témoignage exemplaire, et qui ne cesse de tendre vers l'« idéal deweyien d'une démocratie de voisinage »⁴⁹.

Aussi, la fragilité de l'autonomie individuelle, ce socle du sujet moral de la modernité, n'est jamais plus visible qu'à la lumière où s'éclairent les failles de cette dimension du privé. Cette société en forme de « démocratie de voisinage » est remarquablement prompte à s'indigner de tout empiètement sur la sphère privée. Mais plus encore, elle tend à rabattre, négligeant la question de l'habiter et du familial, tout problème grave d'appropriation sur le plan de l'appropriation privative *arbitraire*. Le spectre étendu des fautes et des torts rapportés à ce domaine fragilisé de la propriété privée « colonise » en quelque

⁴⁸ Ricœur, P., *art. cit.*, 2004, p. 257.

⁴⁹ Chaniel P., 2003, « La culture primaire de la démocratie. Communautés locales, publics démocratiques et associations », in *Les sens du public...*, *op. cit.*, 2003.

façon une réalité où se conjuguent pourtant des registres divers d'appropriation⁵⁰.

Tout rapport de proximité d'où naissent des tensions, où s'annonce un déchirement prochain, ouvre alors un remarquable espace de résonance à la vulnérabilité de l'autonomie. La vigilance libérale à la préservation de celle-ci démultiplie les lieux de sensibilité, déployant des domaines de sensations aiguës relatives aux troubles endurés et à la gêne qui culminent dans le sentiment indigné de la violation. Sur ces lieux de sensibilité morale s'aiguise un soupçon puissant sur l'attachement nourri pour et par le proche. On retrouve alors le schéma critique qui alimente les conceptions négatives de la relation au proche en pointant sévèrement ses potentialités à mettre autrui sous influence, anéantir la force de sa volonté, dégrader la souveraineté de ses décisions et un ensemble d'acquis propres aux sociétés démocratiques avancées tournant autour des droits et des libertés civiles majeures.

§. 10 *Gêne, pression et raidissement*

Un point important reste à soulever concernant la manière dont se réalisent et s'attestent les épreuves soumises par l'insupportable qui, pour l'essentiel, se vivent sur le mode indigné de la violation d'une propriété et de l'autonomie lésée. Il faut pour cela prendre en considération non seulement l'ampleur occupée par l'espace du malaise produit par le familier, mais aussi la puissance et la diversité des catégories morales capables de couvrir cet espace du point de vue des *préjudices* subis et de *torts* produits. On pourrait dire, dans un autre sens, que la variété des catégories ordinaires désignant les menaces sur les propriétés individuelles alimente une vigilance particulière et une acuité perceptive dirigée vers l'excès de présence dans la proximité. Elle facilite, sur ce plan, le jaillissement de « l'étincelle du sentir »⁵¹. De fait, il n'y a pas de fautes mineures concernant la violation de propriété privée. Il n'y a pas non plus de petites indignations lorsque l'autonomie personnelle est dégradée.

En deçà de l'indignation d'où proviennent le décèlement et la désignation des fautes majeures accomplies par l'insupportable, il demeure un espace affectif de potentialisation où prend forme le raidissement de

⁵⁰ Pour un usage comparable du verbe *coloniser*, voir Pattaroni L., « Le sujet en l'individu. La promesse d'autonomie du travail social au risque d'une colonisation par le proche », in Cantelli F. & Genard J.-L., *Action publique et subjectivité*, Paris, LGDJ, 2006.

⁵¹ Merleau-Ponty M., *L'œil et l'esprit*, Paris, Gallimard, 1964.

l'« insupporté ». C'est sur cet espace que pèse la pression exercée par le proche, que se fait sentir toute sa lourdeur, qu'émergent les sensations d'être « poussé à bout » et de « déborder », chacune de ces sensations offrant intuitivement un socle de catégorisation touchant à l'idée de limite (et donc aussi à celle de clôture). Le geste de répulsion qu'a produit l'insupportable n'est fondamentalement pas, même quand il est vif, une réaction spontanée purement motrice. Elle ne survient que sur un fond d'histoire où les trames affectives personnelles sont entremêlées. La pression du proche s'exerce avec insistance sur un point délicat qui peut bien être déjà, dans l'histoire de la personne, disposé à rompre. Elle correspond notamment aux habitudes que l'insupportable n'a pas réussies à faire régner sur certaines aires précises de la personnalité de ses proches. Ce sont précisément sur ces aires rigides de la personnalité du proche que fourmillent des sensations négatives et gonfle une tension intenable à terme, dont la première manifestation est un raidissement. Ce raidissement, qui se présente aussi comme un trait saillant de caractère puisqu'il trouve ici une de ses limites, est pour commencer un abandon du désir et des capacités d'ajustement au proche. En se raidissant, l'« insupporté » semble abandonner toute « influençabilité », toute facilité habituellement offerte à être motivé et à aller dans le sens de l'autre⁵².

Lorsque le proche est poussé à bout, il quitte brutalement le régime de la concession. Il arrête de concéder en ronchonnant, de reprocher sans conviction, et il bascule sur un registre de réaction affective aiguë. On a déjà montré que sa fatigue à devoir supporter le proche est répartie alors sur les deux pôles de l'agacement et de l'épuisement. Suivant ces deux pôles, la réaction affective aiguë prend la direction d'un état d'excitation coléreuse ou bien d'un état dépressif de résignation. *Chaque réaction produit un geste d'échappement qui contient l'onde affective de la répulsion et la propriété pragmatique d'une mise à l'écart.* Mais d'un côté l'état d'excitation produit par la fatigue semble potentialiser au plan verbal une accusation véhémence, alors que de l'autre côté, l'état de résignation se tourne vers la plainte éreintée et la lamentation désespérée⁵³. L'échappement marque alors deux tendances

⁵² La notion d'« aires de la personnalité » est empruntée à H. Searles, *L'effort pour rendre l'autre fou*, Gallimard, 1977, qui, dans un essai sur la schizophrénie s'intéresse à la manière dont les personnes importantes de l'entourage déploient des efforts inconscients pour se rendre fou. Nous n'infléchissons pas la notion vers des processus refoulés comme le fait Searles mais gardons l'idée que les proches ont un accès privilégié aux différentes aires de la personnalité et influent sur leur intégration (génératrice de confiance ontologique) ou leur désintégration (génératrice d'angoisse).

⁵³ On pourrait alors regarder plus en détail la manifestation physique de chaque état. L'accusation véhémence par exemple est accompagnée de gestes de crispation

radicales dans le rapport à autrui : l'une, où sourd un reflux de puissance, correspond à l'exil dans la haine, l'autre, où l'abus subi laisse dans l'impuissance, indique une fuite dans la supplication.

L'espace affectif où gonfle une tension et prend forme le raidissement de l'« insupporté » s'oriente manifestement dans plusieurs directions de sens qui restent toutefois relativement communicantes entre elles. La tension due à l'excès de proximité est en effet tributaire de la manière dont la pression du proche rend perceptibles les limites du supportable. La sensation d'*empiètement* sur le propre (*i*), pour commencer, renvoie à l'excès d'une présence qui tend à s'incruster et se mouvoir dans l'aire de la personnalité d'un proche. L'insupportable le colle de trop près, marche sur ses plates-bandes, cherche à se mettre à *sa place* et à *faire comme lui*. La base motivationnelle de l'anxiété qu'il génère, non seulement cherche à le repousser, mais aussi, appuyant sur la signification territoriale de l'espace alentour, à exprimer nettement les frontières délimitant les aires de la personnalité. Les mouvements défensifs de protection qui accompagnent la réaction à l'empiètement ne sont jamais très éloignés du sentiment inquiet d'un vol des choses propres qui soulève à son tour une vigilance relative aux intentions d'autrui.

Cette sensation d'empiètement se distingue au plan expérientiel de la sensation d'*empêchement* (*ii*). L'émergence sensible de celle-ci tient à l'entrave faite par le proche au mouvement du corps propre et plus loin au libre déploiement des aires de la personnalité. Le proche gêne car il se trouve être « trop là » et partout devant soi, empêchant constamment qu'on se tourne vers d'autres, produisant l'impression qu'on ne cesse de venir buter sur lui et que l'espace de mobilité est désormais enclos de bordures infranchissables. L'insupportable enserme avec trop de pression, il génère une angoisse d'étouffement et par là, la crainte d'une inhibition des capacités.

Enfin, l'excès de proximité peut affecter sur un troisième registre de gêne où affleure cette fois-ci une sensation d'*effacement* du propre (*iii*). L'insupportable tend à estomper l'espace de visibilité de la personnalité du proche. Sans nécessairement avoir de mauvaises intentions, il le bouscule au passage, traite sans ménagement ses effets personnels, relativise chacun de ses mots, abuse à son égard du ton de la dérision, émousse chaque signe de sa

précédant le mouvement de répulsion : le poing se serre, on sent que l'« insupporté » va « taper du poing sur la table », la mâchoire se crispe et le souffle est expulsé violemment tandis que l'injure fuse avec (« pff, putain le salaud » - voir plus bas l'extrait d'entretien).

présence et provoque une impression diffuse d'étiollement de sa personnalité. Mais sous l'horizon du mépris, on sent poindre un élément nodal du rapport affectif entre proches : l'angoisse de l'abandon, de la relégation vers l'indifférence et de la destruction des choses familières qui meublent l'espace entre les proches.

La gêne occasionnée par l'excès de proximité représente une base expérientielle où peut s'inscrire aisément la verbalisation de l'abject et du dégoût qu'inspire l'insupportable. C'est précisément là qu'intervient un caractère fort de la culture libérale et démocratique attestant d'une vigilance remarquable aux effets de la proximité et d'une tendance tout aussi notable à mener prestement le proche au niveau d'un procès. Aux trois sensations de gêne nourries par l'insupportable répond alors une triade de fautes majeures (intrusion, obstruction, anéantissement) pourvues d'un sens éminent. Chaque faute contribue à l'élaboration et la désignation d'un problème grave à l'échelle du vivre ensemble. Une fois énoncée, elle élargit la région de concernement au-delà du cercle des proches et tend à dramatiser la tension vécue sur le mode premier de la gêne, durcissant alors les forces d'éloignement et scellant la mise à l'écart du proche.

§. II *La région des fautes majeures ou les trois ressorts d'accusation face à l'insupportable*

(a. Sensation d'empiètement/accusation d'intrusion)

Jane évoque une vive dispute qui s'est tenue avec son colocataire

« on s'est dit des choses très dures, mais le truc qui m'a vraiment mise hors de moi, ça a été sa manière de *pointer un doigt* accusateur *en ma direction*... Il pointait son doigt et s'avancait vers moi... Il a même été jusqu'à *toucher* mon épaule ».

Louisa parle de Mr Paul, son voisin habitant l'étage supérieur

« Mr Paul, ah c'est un cas celui-là. Il *me colle* : partout où je vais, il va, ce que je fais, il le fait, et après cet âne, il a le culot de me le mettre sous le nez. Déjà, il s'est mis à *faire comme moi*, à décorer la cage d'escalier, mais le clou, c'est pour le concours des balcons fleuris. Il *zyeute* (regarde) *chez moi*, et il fait la *même* chose sur son balcon... Moi, je m'en fiche un peu de ce concours, mais l'autre jour, *pfif*, putain le salaud, je rentre à la maison, et il était là, sur mon balcon à se rincer l'oeil... Bon, c'était mon fils qui l'avait fait rentrer... Mais j'ai « pété un câble », je l'ai quasiment foutu dehors, ça m'a vraiment agressée de le voir sur mon balcon ».

(b. Sensation d'empêchement/accusation d'obstruction)

Etty témoigne de ses vacances passées en famille dans une petite maison louée au bord de la mer.

« La première semaine, on était très excités par la nouveauté, la maison était très sympa, la mer en face, la petite jouait beaucoup avec l'eau... Et puis vers la fin du séjour, ça s'est un peu tendu, on commençait à *buter* sur tout, à *étouffer*, ça commençait à chauffer... Bon, c'est pas si évident : rester tous les trois les uns sur les autres pendant 15 jours »

Alexandra cohabite avec Dom, celui-ci étant le plus vieux locataire de l'appartement commun.

« (...) ce que j'ai senti c'est d'être dans le *territoire* de Dom. Au début, j'allais très peu dans le salon. Dom était souvent là, il était au chômage à l'époque, quand je rentrais, il était *toujours en train* de lire là [dans le fauteuil]. Et j'ai eu l'impression que c'était *son* territoire, j'arrivais très peu à mettre mes *marques*. Et puis, je ne sais plus très bien comment ça c'est passé, mais petit à petit je me suis dit « mince, j'aime bien ce fauteuil, j'ai aussi envie de lire là ». Et puis (...) il a retrouvé du boulot, il a commencé à s'activer, et il était de moins en moins là ; donc j'ai pu m'imposer dans ses lieux, en son absence. Mais parfois, quand il rentrait, je me sentais coupable, coupable de m'être installé sur *son* fauteuil qui pourtant est dans la pièce commune, je lui disais : « tu veux venir lire là ? » ».

(c. Sensation d'effacement/accusation d'anéantissement)

Patrick cohabite avec Cristina

« Je vivais depuis trois mois avec Cristina, une fille avec qui je m'entendais super bien, on avait une vraie complicité. J'ai rencontré Patrick, et tu sais comment c'est en couple : on a besoin d'intimité, on a besoin de se retrouver seuls. Mais Cristina, tu vois, elle faisait comme si rien n'avait changé, comme si mon histoire *n'existait pas*, comme si une part de moi-même ne comptait pas pour elle. (...) Mais en faisant comme ça, j'avais l'impression qu'elle *bousillait* petit à petit mon histoire d'amour et puis aussi qu'elle ne croyait pas vraiment à la force d'une histoire entre deux *homos*, au fait que ça puisse durer. Comme j'ai pas ma langue dans ma poche, un jour, je lui ai dit « ok, basta, tu sais combien je t'apprécie mais c'est trop, tu arrêtes de faire que Patrick se sente mal ici et si tu veux continuer à cohabiter tu dois l'admettre et *admettre qu'il est important pour moi* ».

Hamid explique sa rupture avec Sandra

« Dans une engueulade mémorable, où elle revenait encore une fois à la charge sur mon incapacité à rendre normalement visite à ses parents, sur le fait que je refusais de m'acclimater à son monde, etc., j'ai craqué. Car *mes origines* ont été reniées dans cette histoire. J'ai trop été ce qu'elle voulait que je sois. Et à un moment, j'ai senti que je me coupais de mes racines ... Où est passée *ma vraie personnalité*, mon identité ? Quelles sont mes croyances, qui est mon dieu... ? J'avais *brûlé* mon passé, je devais redevenir le propriétaire de mon histoire ».

Esquissons plus précisément comment ces sensations de gêne provoquées par l'insupportable peuvent se tendre en un sentiment viscéralement indigné qui déjà met à découvert des topiques politiques et morales. Les gestes significatifs dont se rend coupable l'insupportable s'inscrivent dans la région des fautes majeures appréhendées par l'univers de pensée où s'inscrivent ces topiques. Ils se disent comme *intrusion* (réalisée par celui qui pénètre illégalement sur la propriété pour la piller ou non), *obstruction* (faite à la libre disposition de la propriété par celui qui en empêche l'accès ou la sortie) et *anéantissement* (de la propriété par celui qui altère tout ou partie d'elle).

En réalité, les grandes traditions philosophiques du libéralisme démocratique s'opposent dans l'identification du geste et la prévalence donnée à l'un plutôt qu'aux autres, chacun portant un préjudice et une figure du mal distincts. Pour le dire rapidement, l'intrusion (*i*) agit comme interférence dans la formation du choix personnel dont la liberté d'exercice garantie l'intérêt général. L'idée de sphère privée y dispose d'un relief significatif qu'elle justifie par l'érection de remparts contre l'intrusion de l'État dans la vie privée ou par des « dynamiques de clôture » instaurées dans les mondes se retrouvant sous « emprise sécuritaire »⁵⁴. L'obstruction (*ii*) assujettit et affecte le libre usage des propriétés individuelles (entendues souvent comme des ressources à la publication de soi). Elle empêche notamment l'apparition et la participation pleines aux espaces publics fonctionnant sur un principe de délibération en commun. L'individu, immobilisé par l'obstruction, risque l'isolement et d'être plongé dans une existence « entièrement privée » : « (les hommes deviennent alors) privés de voir et d'entendre autrui, comme d'être vus et entendus par

⁵⁴ Voir sur ce dernier point la recherche réalisée par García Sánchez sur les ensembles résidentiels sécurisés de la ville de Caracas ; P.-J., « La forme privative de l'urbanité : emprise sécuritaire et homogénéisation socio-spatiale à Caracas », *L'espace géographique*, 2, 2004.

autrui »⁵⁵. Enfin l'anéantissement (*iii*) aboutit à l'effacement absolu des traces relatives aux propriétés identitaires, à l'effondrement de l'infrastructure culturelle qui demeure le moyen essentiel donné à l'individu d'assumer en propre un lien communautaire avec autrui⁵⁶. En quelque sorte, touchant à l'éradication même de l'autre et donc à un acte insensé du point de vue de la volonté de vivre ensemble, elle porte à un terme ultime la question incontournable de la démesure de la tyrannie, ouvrant plus largement l'interrogation sur l'(in-)commensurabilité de la faute commise ou du dommage accompli.

La gravité de la faute commise relève en grande partie de la « réciprocité » qu'entretiennent mécaniquement et par définition, dans les traditions libérales, le privé et le public⁵⁷. Aussi, chaque geste fautif ne fait pas qu'altérer l'autonomie de l'individu, il se rend illégitime en diffusant son tort sur l'espace du commun, en compromettant le Bien à l'échelle de la Cité. Les trois fautes se rendent ainsi coupables : soit d'affecter l'intérêt général (par l'interférence dans les choix privés), soit d'affaiblir l'espace public de participation (par l'assujettissement) et soit, enfin, de liquider les identités communes (par leur destruction). C'est principalement par ces trois vecteurs d'accusation que l'insupportable suscite l'indignation : il empêche un choix de se faire, il opprime une volonté d'agir et il dénie l'identité propre d'autrui. Il révèle alors le masque inquiétant du *tyran* qui simultanément introduit au niveau interpersonnel une violence non consentie et affiche ou représente la désolation du niveau politique.

Le discours le plus diffusé aujourd'hui sur la tyrannie exercée dans le monde de l'expérience courante concerne bien cette question de l'excès de présence rapprochée dont rendent compte les thèmes récurrents de l'emprise personnelle ou du lien fusionnel. Il va de pair avec une valorisation généralisée de la « personnalisation » des rapports humains et la promotion des ambiances teintées de familiarité⁵⁸. La sphère concernée des rapports interpersonnels s'est

⁵⁵ Arendt H., *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, 1983, p. 99.

⁵⁶ Les trois registres de faute ne sont pas interdépendants. Notons que l'anéantissement culmine à un niveau supérieur de gravité lorsqu'il est la conséquence malheureuse de l'intrusion ou de l'obstruction.

⁵⁷ Ledrut R., « La réciprocité du public et du privé », *Espaces et Sociétés*, n° 38-39, 1981, p. 147-158.

⁵⁸ Un exemple intéressant de cette injonction au familier est présenté par N. Eliasphoh, « Publicizing Intimacy and Measuring Volunteer Work : crisscrossed moral horizons

d'ailleurs progressivement étendue du rapport amoureux aux liens familiaux, pour venir toucher plus récemment, *via* la thématique du harcèlement, les rapports professionnels. L'appréhension des figures de l'insupportable oscille généralement entre deux pôles d'analyse. Sur chaque pôle, la véritable pierre d'achoppement consiste dans le problème d'une autonomie lésée et de la difficile émergence de la figure complexe de l'individu. D'un côté, la réflexion psychopathologique, particulièrement attentive à la dimension pathogène de la relation symbiotique, cerne le problème sur les deux faces de la montée vers la folie de l'« insupporté » et du désir de cruauté et d'omnipotence de l'insupportable⁵⁹. L'accent est alors placé soit sur une absence de « commune réalité » et sur l'échappée vers le délire ; soit sur la nature des pulsions perverses largement inconscientes dont recèle le « comportement de proximité »⁶⁰. De l'autre côté, s'affirme une sociologie compréhensive appliquée à saisir la menace que représente l'abus de proximité pour l'équilibre interactionnel et pour le maintien d'une communication durable. L'accent est alors mis sur la souplesse et les savoir-faire inventifs dont les individus font preuve pour préserver un horizon minimal de réciprocité malgré l'insupportable qui ronge le rapport relationnel. C'est dans la mesure où l'individu peut jouer un rôle dont les partitions restent à inventer et à négocier que l'insupportable peut être placé dans l'économie même d'une communication. L'« agacement » qu'il provoque se situe par exemple au rang d'une « modalité de communication conjugale » parmi d'autres, un « type particulier de langage » dans le couple⁶¹.

Notre argument a cheminé vers une autre ambition sans chercher à rompre avec ces approches. Puisque l'abus de proximité introduit un climat détestable et tend à saper la confiance de base accordé au familier, il est probable qu'il soulève quelque chose de l'ordre de l'« étant prépsychiatrice »

in a US « youth civic engagement project » », communication au colloque *Politiques du Care*, Paris, CNAM, juin 2007.

⁵⁹ Searles, *op. cit.*, 1977.

⁶⁰ C'est sur ce dernier point qu'abonde une quantité colossale d'ouvrages consacrés aux nuisances du proche et aux ressorts de l'influence et de la manipulation ; par exemple : Messinger J., *Ces gestes qui manipulent, ces mots qui influencent*, First Édition, 2006. Sur le problème de la manipulation dans l'entourage des sectes : Esquerre A., « Les familles et les sectes : une rivalité en miroir », *Famille en scènes*, Paris, Autrement, 2003.

⁶¹ Kaufmann J.-C., *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*, Éditions Nathan, 1992.

qui frôle continûment les modalités ordinaires de la coprésence⁶². La gêne embarrassée et le malaise faisant irruption au contact de l'insupportable témoignent, davantage qu'un masque tenu pour jouer un rôle – ce qui reste toutefois une occurrence possible –, d'une « affection existentielle » qui fluctue dans un geste de répulsion assurant une distanciation par rapport à ce qui touche⁶³. Ce sur quoi notre attention s'est alors plus particulièrement posée demeure le moment critique où surgit l'accusation d'insupportable, un moment où la tonalité et la convenance d'une justification publique ne va pas de soi, où l'angoisse prend au ventre et paralyse partiellement l'énonciation, où les capacités d'ouverture à l'autre, présumées par les modèles de communication, tendent à se bloquer. Les poussées de dispute entre proches peuvent résister ou peiner à parvenir au stade de la critique justifiée qu'analyse remarquablement *De la Justification*. C'est aussi sur ces difficultés et ces résistances qu'un axe de recherche, tangent à cette analyse, permet de porter au jour d'autres régions de la sensibilité morale moderne et d'éclaircir quelques points obscurs d'un monde qui se voudrait ouvert à tous les étages au compromis politique et à la consécration d'une entité individuelle autonome.

⁶² Binswanger L., *Introduction à l'analyse existentielle*, Éditions de Minuit, Paris, 1971.

⁶³ Lipps H., *Recherches pour une logique herméneutique*, Vrin, Paris, 2004.